

# MISE EN CANDIDATURE 2011



LES PRIX DU QUÉBEC

culture • science

## LE PRIX GUY-MAUFFETTE

Le prix Guy-Mauffette est la plus haute distinction accordée à une personne pour l'ensemble de son œuvre et de sa carrière dans les domaines de la radio ou de la télévision.

Les divers aspects reconnus par ce prix sont l'animation, la composition musicale, l'interprétation, le journalisme, la production, la réalisation, la scénarisation et les techniques télévisuelles et radiophoniques.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine décerne les sept prix culturels : Athanase-David, Paul-Émile-Borduas, Denise-Pelletier, Albert-Tessier, Gérard-Morisset, Georges-Émile-Lapalme et Guy-Mauffette.

Les prix consistent en une bourse de 30 000 \$ non imposable, une médaille en argent et un parchemin. De plus, le gouvernement du Québec rend publiquement hommage aux lauréats et aux lauréates au cours d'une cérémonie qui a lieu à l'automne.

Culture,  
Communications et  
Condition féminine

Québec

## CONDITIONS

On ne peut se porter soi-même candidat ou candidate à un Prix du Québec. Par contre, des personnes, des groupes ou des organismes peuvent proposer une candidature si elle satisfait aux conditions ci-dessous. Il s'agit de constituer un dossier et de le faire parvenir au ministère dont relève le prix.

Certaines conditions se rapportent aux candidats et aux candidates, d'autres aux prix eux-mêmes :

- il faut avoir la citoyenneté canadienne et vivre ou avoir vécu au Québec;
- on ne peut être en même temps membre du jury d'un des Prix du Québec et candidat à ce prix;
- on ne peut recevoir deux fois le même prix, mais on peut en recevoir plus d'un;
- un prix ne peut être partagé entre plusieurs personnes à moins qu'il ne couronne des réalisations conjointes;
- un prix ne peut être attribué à titre posthume, c'est-à-dire que la personne dont la candidature a été proposée doit être vivante au moment où le jury se réunit pour étudier les dossiers.

## SÉLECTION

Pour chacun des Prix du Québec, les candidatures sont évaluées par des jurys distincts formés de trois à cinq personnes. La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine désigne les jurés des prix culturels, qui sont des personnes représentatives des disciplines reconnues pour les prix.

## CALENDRIER

31 janvier 2011	Début de la période de mise en candidature
8 avril 2011	Fin de la période de mise en candidature
Juin 2011	Séances plénières des jurys
Automne 2011	Cérémonie de remise des Prix du Québec

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, présenté en un seul exemplaire non relié, sur papier de format lettre (8 1/2 X 11), doit obligatoirement contenir les pièces suivantes :

1. une lettre de présentation étoffée faisant valoir la contribution du candidat ou de la candidate à la radio ou à la télévision québécoise en fonction des critères suivants :
  - la continuité dans la carrière,
  - le rayonnement de la carrière ou de l'œuvre,
  - le caractère novateur et l'envergure des réalisations,
  - l'apport de la personne à la vie culturelle québécoise.
2. un curriculum vitae détaillé comprenant l'adresse, le numéro de téléphone et, s'il y a lieu, l'adresse électronique de la personne candidate; ces renseignements confidentiels doivent figurer sur une feuille séparée;
3. la liste complète des réalisations du candidat ou de la candidate;
4. un dossier de presse.

Le dossier peut être complété par un maximum de cinq lettres d'appui.

**Les dossiers de candidature aux prix culturels doivent parvenir au plus tard le 8 avril 2011, le cachet de la poste faisant foi, à :**

Secrétariat des Prix du Québec culturels  
Ministère de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine  
225, Grande Allée Est  
Bloc B, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5

Pour information :

Monsieur Guy Côté, secrétaire  
Téléphone : 418 380-2363, poste 7255  
[prixduquebec@mcccf.gouv.qc.ca](mailto:prixduquebec@mcccf.gouv.qc.ca)